



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-611

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2024-11-12-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2024-104 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du Sud de l'Oise (3 pages)

Page 3

R32-2024-11-12-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2024-58 modifiant la composition nominative du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer "Oscar Lambret" à Lille (Nord) (3 pages)

Page 7

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2024-11-13-00001 - ARRÊTÉ du 13 novembre 2024 portant modification (N° 13) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la **??**Caisse d'Allocations Familiales du Nord (1 page)

Page 11

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-11-12-00007

Arrêté DOS-GRHH-2024-104 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du groupe hospitalier public du Sud  
de l'Oise

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-104**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N° DOS-SDES-GRH-2022-83 du 20 octobre 2022, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe hospitalier public du Sud de l'Oise;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 17 juin 2024;

Considérant la désignation de Monsieur le docteur Saï ATMANI en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise, en remplacement de Madame le docteur Florence WOERTH-MEYER ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du groupe hospitalier public du sud de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 NOV. 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marian PETROSYAN



## **ANNEXE 1 (ARRÊTE DOS-GRHH-2024-104)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### **1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, commune siège de l'établissement ;
- Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis, représentante de la commune de Senlis ;
- Monsieur Jean-Pierre BOSINO, représentant de la communauté d'agglomération de Creil Sud Oise ;
- Madame Isabelle GORSE-CAILLOU, représentante de la communauté de communes de Senlis Sud Oise ;
- Monsieur Jérôme BASCHER, représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

##### **2° en qualité de représentants du personnel**

- Monsieur le docteur Saï ATMANI et Monsieur le docteur Fadi CHNEKER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Aude PIQUET, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Maria HENOC et Madame Corinne DEL YS, représentantes désignées par les organisations syndicales.

##### **3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur le docteur Richard CASSÉ et Madame Sylvie DESALEUX, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Loubina FAZAL, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Oise ;
- Monsieur Jacques MOPIN (association UFC Que Choisir) et Monsieur Daniel HIBERTY (union départemental des associations familiales de l'Oise), représentants des usagers désignés par la Préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-11-12-00006

Arrêté DOS-GRHH-2024-58 modifiant la  
composition nominative du conseil  
d'administration du centre de lutte contre le  
cancer "Oscar Lambret" à Lille (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-58  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER « OSCAR LAMBRET » À LILLE (Nord)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6162-7, L.6162-8 et D.6162-2;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant cessation de fonctions de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord – Mme LASSERRE (Virginie);

Vu l'arrêté DOS-SDES- GRHH-2021-76 du 22 juillet 2021 modifiant la composition nominative du conseil d'administration du Centre de Lutte Contre le Cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le courrier ERL/PHP/SH du centre « Oscar Lambret » en date du 23 mai 2024 ;

Vu le procès-verbal des résultats de l'élection des représentants de la commission médicale d'établissement au conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » en date du 23 mai 2024 ;

Vu le courrier du président du conseil économique, social et environnement régional Hauts-de-France en date du 27 mai 2024 ;

Considérant la désignation de Mesdames les docteurs Audrey MAILLIEZ et Stéphanie BECOURT en qualité de représentantes de la commission médicale d'établissement au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Considérant le renouvellement de mandat de Madame France GROLIN en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Considérant le renouvellement de mandat de Monsieur David SEZILLE en qualité de représentant des usagers au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Considérant la désignation de Monsieur Florian BORG en qualité de représentant du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer «Oscar Lambret » à Lille ;

Considérant la cessation des fonctions de Madame Virginie LASSERRE, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, représentante de l'Etat au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille est celle fixée en annexe 1.

**Article 2 :** Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la commission qui l'a élu. Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et Monsieur le directeur général du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 NOV. 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER  
OSCAR LAMBRET**

**Membres avec voix délibérative**

Qualité	Nom
Représentant de l'Etat	En attente de désignation
Doyen de la Faculté de médecine de Lille	Monsieur le Professeur Dominique LACROIX
Directeur général du CHU de Lille	Monsieur Frédéric BOIRON
Personnalité scientifique, désignée par l'INCA	Monsieur Benoit DEPRES
Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Monsieur Florian BORG
Personnalité qualifiée, médecin	Monsieur le Professeur Thierry CONROY
Personnalité qualifiée	Personnalité qualifiée en attente de désignation
Personnalité qualifiée	Madame France GROLIN
Personnalité qualifiée	Madame Nathalie BRUNNEVAL
Représentant du personnel au titre de la commission médicale d'établissement	Madame le Docteur Audrey MAILLIEZ
Représentant du personnel au titre de la commission médicale d'établissement	Madame le Docteur Stéphanie BECOURT
Représentant du personnel au titre du comité d'entreprise	Monsieur Arnaud LEROY
Représentant du personnel au titre du comité d'entreprise, ayant le statut de cadre	Monsieur Gautier LEFÈBVRE
Représentant des usagers	Madame Annie BROUSSE, membre de l'association Vivre comme avant
Représentant des usagers	Monsieur David SEZILLE, membre de l'Association contre le cancer Oscar Lambret ado enfants (ACCOLADE) – Union nationale des associations de parents d'enfants atteints de cancer ou de leucémie (UNAPECLE)

**Membres non délibérants**

Directeur général du Centre Oscar Lambret	Monsieur le Professeur Eric-Félix LARTIGAU
Directeur général adjoint du centre Oscar Lambret	Monsieur Philippe PEUGNY
Directeur général de l'ARS ou son représentant	Monsieur Hugo GILARDI ou Madame le Docteur Hélène PRIEUR-PATTEYN

**Membres invités**

Directeur départemental Patrimoine, Logistique et Environnement	Monsieur Frédéric PHILIPPART
Directeur Système informatique	Monsieur Didier CAUCHOIS
Directrice administrative et financière	Madame Laëticia DALLE
Directrice qualité et coordonnateur risques	Madame Sandrine GISCARD-NEU
Directrice des ressources humaines	Madame Isabelle BAUDE
Cabinet MAZARS	Monsieur David DECROIX
Coordinateur du bureau des usages numériques et PMSI	Monsieur Ali HAMMOUDI

Direction de la sécurité sociale - Mission  
nationale de contrôle et d'audit des organismes  
de sécurité sociale

R32-2024-11-13-00001

ARRÊTÉ du 13 novembre 2024 portant  
modification (N° 13) à l'arrêté de nomination des  
membres du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales du Nord

**ARRÊTÉ du 13 novembre 2024 portant modification (N° 13)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

**La ministre de la santé et de l'accès aux soins  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
La ministre du travail et de l'emploi**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 1<sup>er</sup> et 25 mars 2022, 10 mai 2022, 18 juillet 2022, 16 mars 2023, 12 avril 2023, 2 juin 2023, 8 septembre 2023, 3 octobre 2023, 19 juin 2024, 11 septembre 2024 et 29 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du préfet de la région Hauts-de-France de désignation d'une personne qualifiée en date du 4 novembre 2024.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 21 février 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que personnalités qualifiées, sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale et du préfet de région**

Titulaires :

Monsieur Bertrand COPPIN (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 novembre 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*